BULLETIN 1^{ER} TRIMESTRE 2012



BERGERES-LES-VERTUS

LE DROIT DE SAVOIR

Le fonctionnement des communes peut paraître assez simple sur le principe.

Celles-ci perçoivent le produit des taxes locales (taxe d'habitation, taxe foncière des propriétés bâties et non bâties) qui leur permettent de financer l'ensemble des investissements et du fonctionnement.

L'Etat qui, après avoir prélevé sa part reverse une dotation globale de fonctionnement aux communes, et en ce qui concerne l'investissement une DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) peut leur être attribuée au vu d'une demande d'aide financière, en fonction de plusieurs critères.

Depuis quelques années, ces dotations diminuent légèrement bien que les impôts ne soient pas à la baisse ;

Là où l'Etat fait fort : c'est la TVA de 19.6% appliquée sur la marge lors d'une vente de terrains à bâtir calculée ainsi (différence entre le prix de vente et le prix d'achat) sans tenir compte des frais engendrés sur la viabilisation ainsi que l'ensemble des frais de notaire et géomètre pour les terrains que la commune a vendus dernièrement ; cette loi est applicable depuis mai 2010.

Pour BERGERES-LES-VERTUS, cette TVA va se traduire par le versement de $15\,000.00\,$ \in pour l'Etat, alors que le bénéfice de la vente des terrains est intégralement réinvesti dans les constructions des routes et des réseaux.

En ce qui concerne les travaux sur notre village :

La première tranche des travaux de l'Eglise est complètement terminée, et je remercie les personnes généreuses qui ont déjà versé des dons à la Fondation du Patrimoine pour la réalisation des travaux de la 2ème tranche.

Depuis 2002, la commune a entrepris les travaux d'assainissement, et la dernière phase sera achevée fin avril 2012.

La fin des travaux dans la rue de Vertus peut être retardée ; en effet, FRANCE TELECOM n'a déjà plus de crédit 2012 pour financer la mise en place des câbles dans les fourreaux qui sont pris en charge par la Commune.

Je remercie la population, qui subit depuis quelque temps des nuisances occasionnées par tous ces travaux, et qui se montre très conciliante.

Pour terminer, je demande à l'ensemble de la population de respecter la réglementation sur l'interdiction de faire du feu près des habitations, la détention de chiens sans les aboiements et l'interdiction de laver les véhicules ou autres dans les caniveaux.

GERVAIS PERROT MAIRE



Restauration de l'église de Bergères-les-Vertus

Notre église, un édifice de mémoire qui fait la fierté de notrevillage et de vous tous, et grâce à notre généreux donateur,

Monsieur Jean CHARLOT, la commune a réalisé de gros travaux « restauration des tableaux, chauffage, réfection des plafonds etdes façades Sud et Ouest ».

Dans un souci de continuité, nous souhaitons engager des travauxpour les trois façades restantes.

Aussi, pour nous aider dans cette nouvelle tranche de travaux, laFondation du Patrimoine nous apporte son soutien afin de collecter lesfonds nécessaires à cette réalisation de qualité.

Par votre don, vous bénéficierez d'une réduction d'impôt, un reçu fiscal vous sera envoyé par la Fondation du Patrimoine.

Nous vous remercions de votre générosité.

Gervais PERROT	
Maire	
(à découper)	
rui, je fais un don pour aider à la restauration de l'église de Bergères-les-Vertus erci de libeller votre chèque à l'ordre de :« Fondation du Patrimoine – église de Bergères-les-ertus».	
on don est deeuros et je bénéficie d'une économie d'impôt our les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction : - de l'impôt sur le revenu à hauteur de 5% du	€
on et dans la limite de 20% du revenu imposable. DU de l'Impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du on dans la limite de 50.000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €) our les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires otre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration mpôt.	
e souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre : le l'Impôt sur le revenu OU ı de l'Impôt sur la Fortune OU ı de l'Impôt sur les Sociétés DM ou SOCIETE :	
ode Postal :	

La Fondation du Patrimoine – 25 rue Libergier – 51100 REIMS

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la

Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas

que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent

ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous

adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 3% du montant des

dons reçus en paiement de l'Impôt sur le Revenu et de l'Impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'Impôt Sur la Fortune.

Le donateur accepte que son don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 janvier 2012

MEMBRES PRESENTS:

PERROT G. – DAVERDON S. – GIRAULT G. RACLOT J-L. –LEPAGE G. – ADNOT G. –ROSET J. – GALLOIS B. – MONCUIT J. – DOYEN D. - JASEK W.

MEMBRES ABSENTS:

SAVRY M. – COLPAERT J-C. – DOYEN L.

MEMBRE EXCUSE: LE BRUN R.

AMENAGEMENT ZONE COMMERCIALE.

La commune de BERGERES-LES-VERTUS décide d'aménager la zone du « Bas du Mont-Aimé » afin de proposer rapidement un local adapté pour délocaliser la boulangerie devenue obsolète.

Pour réaliser cet investissement la commune a décidé de demander à la CCRV de faire une proposition d'aménagement de la zone.

Vu l'urgence et compte-tenu de la vétusté de la boulangerie actuelle la commune souhaite une livraison des locaux courant 2013 au plus tard.

Si la CCRV ne pouvait tenir ce délai la commune se réserve la possibilité de demander un investisseur privé pour réaliser ce projet.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA CCRV POUR LA REFECTION DU SOL DE LA SALLE POLYVALENTE.

Monsieur le Maire rappelle que le sol de la salle polyvalente est devenu glissant et dangereux.

Cette salle est occupée fréquemment par une population de jeunes enfants à travers des manifestations sportives communales et intercommunales.

Elle est également fréquentée tout le mois de juillet par le centre aéré organisé par FAMILLES RURALES

Le montant des travaux pourrait s'élever à environ 100 000 € HT.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour demander un fonds de

concours à la Communauté de Communes de VERTUS.

CONVENTION FOURRIERE

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour renouveler la convention prise entre la Commune de BERGERES-LES-VERTUS et l'A.I.M.A.A. d'EPERNAY DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER PROPRIETES ZD 121 ET ZD45: pas de préemption.

<u>PROPRIETES</u> <u>ZD</u> 121 <u>ET</u> <u>ZD45</u>: pas de préemption.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR « RENOVATION DES FAÇADES EST, NORD ET NORD-OUEST DE L'EGLISE ».

Vu l'importance du montant de ces travaux « 249201.60 €uros HT », Monsieur le Maire propose de demander une subvention au titre de la DETR 2012.

1^{er} BAPTEME REPUBLICAIN DE L'ANNEE 2012

Louka LEFEVRE IKAC 04.02.2012





REUNION DU 9 FEVRIER 2012

<u>MEMBRES PRESENTS</u>: PERROT G. – DAVERDON S. – GIRAULT G. – RACLOT J-L. –LEPAGE G. – ROSET J. – GALLOIS B.– DOYEN D. – JASEK W.

MEMBRES ABSENTS: SAVRY M. - DOYEN L.

MEMBRE EXCUSE: ADNOT G. Représentée par ROSET J. - MONCUIT J. Représentée par PERROT G.

Monsieur le Maire ouvre la séance

AMENAGEMENT DU BAS DU MONT-AIME:

en attente des plans que l'agence MONCUIT doit fournir.

LOCATIONS:

SALLE POLYVALENTE: 250 €

SALLE LOUEE POUR VIN D'HONNEUR: 100 €

PETITE SALLE : 100 € PODIUM : 80.00 €

CHAISES: 50.00 € le lot de 100.

Réflexion pour la location du site du Mont-Aimé : à voir dans une prochaine réunion.

Il y a lieu également de réfléchir à la possibilité de créer la « Maison du Mont-Aimé » pour apporter des idées à une prochaine réunion.

DEVIS:

Pose d'une nouvelle porte d'entrée à la « BOUTIQUE DE MARIE » pour un montant HT. De 2053.82 €.

Pose d'une porte sectionnelle pour la salle polyvalente: 1 924.00 € HT.

Pose de deux portes sectionnelles pour le garage: 3 464.00 € HT.

Faire demande de subvention auprès du Conseil général.

<u>CMMA</u>: accord pour extension de garantie (400.00 €uros sans franchise) pour l'aménagement extérieur.

<u>VERTUS</u>: voir avec Monsieur le Président du Football de BERGERS-LES-VERTUS: établir un cahier des charges: entretien du terrain et des vestiaires, planning et dates de l'occupation du terrain, location financière.....

<u>SUBVENTION ECOLE MATERNELLE</u>: une subvention exceptionnelle de 300.00 € sera

portée au budget pour le voyage prévu cette année.

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES AVANT **VOTE DU BUDGET PRIMITIF**: Afin de faciliter dépenses d'investissement trimestre 2012, et de pouvoir faire face à une d'investissement dépense imprévue urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2011. Chapitre 20: 3 000.00 €uros - Chapitre 21: 7 000.00 €uros- Chapitre 23: 30 000.00 €uros.

DECLARATION DE PREEMPTION: Monsieur le Maire donne lecture de la déclaration d'intention d'aliéner relative à la propriété sise « 61B Avenue des Comtes de Champagne » D 1720 pour une contenance de 1206 m2.Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour ne pas appliquer son droit de préemption.

<u>PLU</u>: une modification a été portée (suppression de l'emplacement réservé n° 19); un conseil municipal sera programmé le 28 février 2012 pour valider cette modification.

POSE ET DEPOSE DES BARRIERES DE DEGEL: Le conseil municipal décide à l'unanimité la pose et la levée des barrières de dégel sur l'ensemble du territoire de la commune de BERGERES-LES-VERTUS

<u>DIVERS</u>: il est prévu d'acheter une machine à laver pour la cantine.

REPAS DES ANCIENS 19 FEVRIER 2012

Avec la présence de Madame et Monsieur BONNEAU Michel (enfant né à BERGERES-LES-VERTUS LE 25.12.1936), fils de BONNEAU Auguste Facteur Receveur des Postes et de RAILLARD Jeanine Léonie Adrienne Employée des Postes..

Beaucoup de souvenirs et d'émotions pour les personnes le connaissant.



CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 28 FEVRIER 2012

MEMBRES PRESENTS:

DAVERDON S. - GIRAULT G. -LEPAGE G. - ADNOT G. - ROSET J. - - MONCUIT J. - DOYEN D. - COLPAERT J-C.

MEMBRES REPRESENTES:

PERROT G. représenté par GIRAULT G. RACLOT J-L. représenté par DAVERDON S. JASEK W. représenté par ROSET J.

MEMBRES ABSENTS:

GALLOIS B (Excusé) - SAVRY M.- DOYEN L. – LEBRUN R.

Monsieur GIRAULT G a été élu secrétaire de séance.

Conformément au décret n° 2009-722 du 18 juin 2009 d'application de la loi n° 2009-179 du 17 février 2009, la commune de BERGERES-LES-VERTUS a informé la population par voie de consultation en mairie du 29 janvier 2012 au 28 février 2012 aux jours et heures d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h), d'une modification simplifiée du plan local d'urbanisme (suppression de l'emplacement réservé n° 9).

Aucune objection à cette modification n'a été portée sur le registre d'enquête publique.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise la modification du PLU (soit la suppression de l'emplacement réservé n° 9).

INSCRIPTIONS ECOLE MATERNELLE

Je vous rappelle que les inscriptions des enfants nés en 2009 se font en Mairie.

Veuillez-vous munir de votre livret de famille et de votre carnet de santé.

N'attendez pas, faites cette démarche très rapidement.

RAPPEL DATE ELECTIONS

ELECTIONS PRESIDENTIELLES

1^{ER} TOUR : 22 avril 2012 2^{ème} TOUR : 6 mai 2012

ELECTIONS LEGISLATIVES

 $1^{ER}\,TOUR:10\,juin\,2012$ $2^{\rm ème}\,TOUR:17\,juin\,2012$

L'année 2012 est une année de refonte des listes électorales.

A cet effet une nouvelle carte portant un nouveau numéro vous sera envoyée.

Je vous conseille aussi de détruire votre ancienne carte afin de ne pas vous tromper

lors des prochaines élections.

Indisponibles le jour de l'élection ? Exercez votre droit de vote par procuration

ous serez absent le jour d'un scrutin ou serez dans l'impossibilité de vous rendre au bureau de vote? Vous avez alors la possibilité de vous faire représenter en établissant à l'avance et gratuitement une procuration de vote.

Dans quels cas établir une procuration ? Vous pouvez établir une procuration dans les cas suivants:

- obligations professionnelles
- handicap
- problèmes de santé ou assistance à une personne malade
- · obligations de formation
- vacances
- résidence dans une commune différente de celle où vous êtes inscrit sur une liste électorale
 - détention

Qui peut être votre mandataire?

Si le choix du mandataire est en principe libre, il doit respecter deux conditions :

- le mandataire doit être inscrit sur la même liste électorale que vous. Cependant, il n'a pas forcément à appartenir au même bureau de vote que vous...
- le mandataire ne doit pas disposer déjà d'une autre procuration établie en France
 En effet, une même personne ne peut être titulaire que de 2 procurations maximum, dont une seule établie en France.

Quel est la durée d'une procuration ? Une procuration de vote est en principe établie pour un scrutin en particulier.

Toutefois, si vous êtes durablement dans l'impossibilité d'exercer personnellement votre droit de vote, pour pouvez établir une procuration valable pour une durée que vous déterminez. Toutefois, cette durée est limitée à :

- . 1 an, si vous résidez en France
- 3 ans, si vous résidez à l'étranger

Dans ce cas, cette procuration peut être valable pour tous les scrutins à venir, avant l'expiration de la proguration.

du Maire de la Marie Mare 2012

À noter toutefois, que malgré l'existence de la procuration, vous conservez votre droit à venir voter personnellement.

Dans ce cas, votre vote sera accepté uniquement si votre mandataire n'a pas encore voté à votre place.

Vous avez également la possibilité de résilier une procuration ou de changer de mandataire en établissant une nouvelle procuration.

Quelles sont les démarches ?

L'établissement (ou la résiliation) d'une procuration peut être demandé à tout moment jusqu'à la veille du scrutin. Toutefois, les délais d'acheminement et de traitement peuvent être variables. Il est donc conseillé d'accomplir les démarches le plus tôt possible sous peine de ne pas pouvoir tenir compte de votre choix.

Si vous habitez en France, la demande peut être faite auprès :

- du tribunal d'instance de votre résidence ou lieu de travail
- du commissariat de police ou de la gendarmerie de votre résidence ou lieu de travail

Si vous habitez à l'étranger, vous devez vous rendre auprès de votre Ambassade ou Consulat territorialement compétent.

Vous devez en principe vous rendre personnellement devant ces autorités pour établir la procuration. Toutefois, si votre état de santé vous empêche de vous déplacer, vous pouvez solliciter par écrit le déplacement d'un agent de police à votre domicile.

Pensez à joindre à votre courrier un certificat médical attestant de votre état de santé!

Dans tous les cas, il vous suffit de vous munir d'un justificatif d'identité. La présence de votre mandataire n'est pas obligatoire.

Sur place, vous devez remplir un imprimé sur lequel figure notamment une attestation sur l'honneur mentionnant le motif de l'empéchement.

Il vous appartient d'informer votre mandataire! Ce dernier ne reçoit en effet aucun document.

CLSH DE BERGERES-LES -VERTUS

VACANCES D'HIVER DU 27 FEVRIER AU 9 MARS 2012

TRAVAIL SUR THEME: RETOUR SUR LE FUTUR.

Le centre a accueilli 20 enfants de 4 à 9 ans

Première semaine: fabrication de robots



Divers bricolages ont été réalisés par les enfants (robots, grottes, dessins préhistoriques, poterie, colliers en pâte fimo, etc...).

Atelier de pâtisserie – atelier de maquillage. D'autres enfants ont préféré s'initier à la chanson ou à la création de cahiers souvenirs.



Deuxième semaine : dinosaures et hommes préhistoriques.



Nous avons également fait des promenades lorsque le temps le permettait.

La réalisation de tous nos bricolages sont restés exposés dans la garderie pendant toute la durée des vacances.

Et pour clôturer celles-ci, nous avons fait une journée crêpes et tous les enfants se sont exprimés pour ces deux semaines passées : Ils ont préféré faire :

RAPHAEL: le grand robot – ETHAN: les dessins préhistoriques avec bouchons – TIA: la boîte aux lettres robot – CLARA: les grottes en papier mâché à peindre – MAXIME: nos empreintes de main dans la pâte – LILI: les perles en pâte en fimo – DYLAN: les dynosaures dans le théâtre – ROBY: les promenades – LOUIS: les petits jeux, et tous les autres enfants: ANTONIN, INES, VICTORIA, MATTEO, FLAVIE, MATHIS, CLOE, CALI, GUEWEN, NICOLAS et ZOE sont très heureux d'avoir participé au centre en compagnie de FLORENCE et ANGELE.

conde chasse aux oeux



Les cloches de Pâques vont passer !! en laissant des œufs derrière elles !!

La chasse sera ouverte !!!

Rendez-vous sur le site du Mont Aimé lundi 9 avril à partir de 16h Bienvenue aux petits et aux grands (pensez à prendre vos paniers)

Actvité organisée par le Comité Fêtes et Fleurs



21 AVRIL 2012 APRES-MIDI ORGANISE PAR L'APE.



LOTO DU TENNIS 13 AVRIL 2012 A 20 H.

TIR A L'ARC AU MONT-AIME

ORGANISE PAR LA COMPAGNIE DES ARCHERS VERTUSIENS Représenté par Monsieur Michel ADNET

5 ET 6 MAI 2012





COURSE DE VTT

ORGANISEE PAR L'ASSOCIATION L'UNIVERS CYCLISTE VITRY FRIGNICOURT Représenté par Monsieur Alain GHILONI

8 MAI 2012 AU MONT-AIME

Date	MARDI 8 MAI 2012	
_a =	LA MONT AIME VTT au Mont Aimé / Bergères les Vertus CHAMPIONNAT de la MARNE MINIMES et CADETS VTT XCO 2012	
	CHAMPIONNAT DE CHAMPAGNE ARDENNE VTT XCO 2012	
Organisateur	UNIVERS CYCLISTE VITRY FRIGNICOURT	



QUELQUES PHOTOS EN SOUVENIR DE LA MANIFESTATION DE 2010.

OUELOUES RÈGLES DE CIVISME

La qualité de vie à BERGERES-LES-VERTUS si chère à tous ses habitants, ne pourrait exister sans la participation de chacun d'entre vous au respect de certaines règles élémentaires, de bon voisinage, de sécurité ou simplement de bon sens.

Les agents municipaux arpentent le village toute la semaine afin d'optimiser la propreté de nos rues et de nos espaces verts.

SECURITE.

Le matin, conduire ses enfants ou petits-enfants à l'école maternelle et primaire peut s'avérer être un véritable parcours du combattant : stationnement hors des places de parking, vitesse excessive, passage forcé, recul sans contrôle.

Afin de circuler dans des conditions de sécurité optimales et comptant sur le civisme de chacun, il est demandé à tous, de se garer correctement sur les emplacements prévus à cet effet.

Pour un village propre quelques règles :

ENVIRONNEMENT:

Ne pas laisser son chien faire ses besoins sur les trottoirs, les places publiques, les aires de jeux pour enfants et les espaces verts publics. Lors de vos sorties, tenir son chien en laisse et ramasser ses déjections.

RESPECT DES PLANTATIONS.:

Respecter les massifs de fleurs, les espaces verts, les installations publiques, les terrains de jeux ainsi que les propriétés privées .

RESPONSABILITE

L'une des responsabilités premières des autorités publiques est de garantir la sécurité et la quiétude des citoyens.

Chaque citoyen se doit d'assumer au mieux ses responsabilités afin de vivre en toute sérénité.

LE BON EXEMPLE

AVEC LE RESPECT DES PLANTATIONS DE LA COMMUNE.



Merci à l'agriculteur : Monsieur RAFFY

LE MAUVAIS EXEMPLE

AVEC LA DETERIORATION DES EQUIPEMENTS PUBLIQUES



BERGERES- LES- VERTUS (Marne)

XXXème

BROCANTE Dimanche 27 mai 2012

Restauration sur place Facilités d'accès au plateau Parkings

Organisée pour l'aménagement et l'entretien du site

Bulletin de Participation

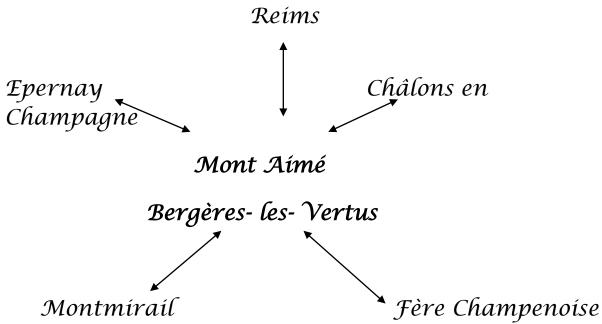
(à compléter en <u>TOTALITE</u> et <u>LISIBLEMENT</u>)

« Les Amis du Mont Aimé »

Place de la Mairie - 51130 BERGERES LES VERTUS

Tél:03,26,52,23,39

N
Nom & Prénom :
Adresse :
Tél
Date & Lieu de naissance :
<u>Particulier</u> :
N° Carte d'Identité :
OU N° Permis de Conduire
Délivré(e) le :parpar
<u>Commerçant</u> :
N° de RC :
Délivré le :
Désignation succincte des objets vendus ou activités proposées
 Je déclare avoir pris connaissance du règlement régissant la participation aux brocantes et la vente
d'objets usagers. J'affirme sur l'honneur que ce que j'ai à vendre, m'appartient.
Je demande qu'il me soit réservémètres à 3€ le mètre linéaire* (minimum 4 mètres)
* Les 4 premiers mètres sont GRATUITS pour les habitants de Bergères- les- vertus.
Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse si vous désirez une confirmation de votre inscription. Les places réservées et payées non occupées à 9 heures, seront acquises à l'association. Possibilité de conserver son véhicule à proximité. Accueil des exposants à partir de 6 heures sur le plateau.
Reíms



La E-Lettre de Karine Dupuis-Métivier

Conseillère régionale de Champagne-Ardenne

Karine DUPUIS-METIVIER

Votre Conseillère Régionale

Faites votre choix!

Réunissant les représentants des collectivités locales (région, départements, communes), les représentants des personnels enseignants et non enseignants, des fédérations de parents d'élèves, des organisations syndicales de salariés et d'employeurs, c'est un lieu d'échanges et de débats sur les problèmes de fonds qui concernent les lycées de Champagne-Ardenne et notamment l'évolution de la carte des formations.

Il s'agissait, lors de cette séance de débattre mais également de se positionner sur l'ouverture d'une option "arts du cirque" au lycée P. Bayen de Châlons; sur le transfert de la série technologique tertiaire du lycée Vauban de Givet vers le lycée J. Moulin de Revin; sur le trasfert progressif de la voie générale du Lycée Bazeilles vers le lycée P. Bayle de Sedan; sur le transfert de l'option "sciences de l'ingénieur" de la série S du lycée E. Herriot de Ste Savine vers le lycée des Lombards de Troyes et sur la transfert de la série sciences et technologies de Laboratoire du lycée Val de Murigny vers le lycée Libergier. De même, il s'agissait de se prononcer sur une modification du calendrier scolaire 2012/2013 fixant la rentrée scolaire des congés de la Toussaint au mercredi 7 novembre 2012 afin de récupérer les cours du vendredi 10 mai 2013.

L'évolution du réseau d'établissements a également été abordée. La réflexion engagée vise à mutualiser Adeva (*Pays Vitryat*) et le Conseil Régional ont signé ce mercredi le 3ème contrat de Pays (2012/2014). Ce contrat de 2 343 073 d'€ vise à poursuivre le travail de terrain entamé en 2004 autour de 5 axes

*axe 1: proposer des équipements de services structurants afin de lutter contre la désertif ication rurale et développer des équipements de services = 920 690 €

*axe 2: proposer des équipements publics de proximité pour renforcer l'attractivité territoriale = 932 935 € *axe 3: animer le territoire et renforcer

l'identité locale = 12 000 €

*axe 4: offre de logement = 282 000 €

*axe 5: animer la vie locale = 195 448 €

15 février - Vitry-le-François

Contrat de développement territorial

Voilà comment commence ou s'achève certains journaux, débats ou autres émissions focalisées sur l'une des grandes échéances électorales françaises de cette année...
L'électionprésidentielle des 22 avril et 6 mai prochain!

Nous aurons, chacun en notre âme et conscience, a décider de celle ou celui a qui nous souhaiterons confier les rênes de notre Pays et au delà à celle ou celui qui nous aura convaincu de SA CAPACITE à gérer le Pays et à nous permettre de sortir de l'ornière de la crise...

Chacun sait qu'aucun des prétendants n'aura réellement de marge de manoeuvre.

La réelle marge de manoeuvre porte sur des réformes de fonds qui permettront de faire évoluer notre système actuel injuste etpasséiste!

Aucune autre promesse n'y changera rien.

Ce vote par contre nous rendra individuellement co-responsables des futures décisions qui seront prises et l'importance de cet acte citoyen ne doit pas être sous influence journalistico-médiatique! L'Europe, en dehors de toute considération politicienne, restera un des enjeux majeurs de cette élection car soit nous décidons d'aller plus loin pour agir en européen responsable, soit nous rompons avec les presque 70 ans d'une construction européenne voulue pour faire

construction européenne voulue pour faire perdurer la PAIX en Europe, soit nous entrons en "conflit" avec nos états partenaires européens pour des considérations politiques nous mettant en position d'attentisme!

Ce choix doit demeurer un choix individuel uniquement guidé par la conviction que par notre bulletin nous aurons la possibilité de faire prévaloir les valeurs que nous souhaitons défendre

Mesdames et Messieurs, Faîtes Votre choix...

Commission Permanente du 13 Février

La Communauté de Communes des Côteaux Sézannais : Attribution

d'une subvention de **23.971 Euros** au titre de l'aide à la numérisation des systèmes de projection des salles de cinéma indépendantes pour le Cinéma Sez'Art de Sézanne.

Bergères Les Vertus : **26.160 Euros** de subvention représentant 10% de la partie éligible de l'opération pour la 2ème tranche de la restauration générale de l'Eglise St Memmie de la commune

Cheminon: une subvention d'un montant de **33.529 Euros** (soit 15% de la partie éligible de l'opération) pour la 2ème phase de la restauration générale de l'Eglise classée St Nicolas.

Outines : **475 Euros** ont été voté pour la 2_{ème} phase de la restauration la rosace de l'Eglise classée St Nicolas représentant 15% de la partie éligible de l'opération 2ème.

Vitry-le-François: attribution d'une aide au titre du dispositif "aide à l'accompagnement à la reprise d'entreprise", d'un montant de **15.000 Euros** pour un projet de reprise. Il s'agit d'une aide sous forme d'une avance à taux 0%, remboursable sur 5 ans avec la possibilité d'un différé d'un an.

Trois Fontaine L'Abbaye : au titre du dispositif "aide au diagnostic d'exploitation agricole", l'attribution d'une aide d'un montant de **1.500 Euros** a été votée.

ATTENTION ce dispositif a été abrogé par l'actuelle majorité régionale lors de la séance plénière du vote du budget pour 2012. Seuls les dossiers déposés avant fin 2011 sont recevables.

Cuisles: attribution d'une aide d'un montant de **15.000 Euros** représentant 7% de la dépense éligible retenue de 222 130, 75€ présentée aux services de la Région au titre du dispositif "aide à la mécanisation de groupe durable" qui permet aux exploitations adhérentes de CUMA d'utiliser des matériels performants.

Dans le cadre de l'action "aide à

l'aménagement de zones agricoles en faveur de la biodiversité" visant à accompagner les projets concertés d'aménagements pérennes créant des corridors écologique, la commission permanente a décidé d'approuver un nouveau règlement d'intervention prenant en considération une modification du périmètre éligible.

Les exploitations des territoires communaux ci dessous sont concernées.

N'hésitez pas à en informer les agriculteurs de votre commune qui pourraient être intéressés à se renseigner auprès des services de la région sur leur éligibilité.

Voici la liste des communes constitutives des territoires éligibles en 2012 à l'aide régionale pour l'aménagement de zones agricoles en faveur de la biodiversité situées dans notre secteur :

ANGLUZEL LES- et -COURCEL LES, ARRIGNY, ARZILLIERES-NEUVILLE, BANNES, BERGERES-les-VERTUS, BLACY, B L A I S E - s o u s - A R Z I L L I E R E S , BRANDONVILLERS, BREBAN, BROUSSYle-GRAND, BUSSY-LETTREE, CHAINTRIXBIERGES, CHAPELAINE, CHATELRAOULDSt-

LOUVENT, CHATILLON-sur-BROUE, CLAMANGES, CLOYES-sur-MARNE, CONNANTRAY-VAUREFROY, CONNANTRE, COOLE, CORBEIL, CORROY, COURDEMANGES, DROUILLY, DROSNAY, ECOLLEMONT, ECURY-le-REPOS, ETRECHY,EUVY,FAUX-FRESNAY, FAUXVESIGNEUL,FERE-CHAMPENOISE, GIFFAUMONT-CHAMPAUBERT, GIGNYBUSSY,

GIVRY-les-LOISY, GLANNES, GOURGANCON, HAUSSIMONT, HAUTEVILLE, HUIRON, HUMBAUVILLE, LANDRICOURT, LARZICOURT,

LENHARREE, LOISY-en-BRIE, LE MEIXTIERCELIN, LES RIVIERES-HENRUEL,

LIGNON, LOISY-sur-MARNE, MAISONS-en-CHAMPAGNE, MARGERIE-HANCOURT, MARIGNY, MONCETZ-1'ABBAYE, MONTEPREUX, OGNES, OUTINES, PLEURS, PIERRE MORAINS, PRINGY, POCANCY, St-CHERON, St-OUENDOMPROT, St-UTIN, St-REMY-ENBOUZEMONT, Ste-MARIE-du-LAC,

SOMMESOUS, SOMPUIS, SOMSOIS,
SONGY, SOUDE, SOUDRON, SOULIERES,
TRECON, VAL-des-MARAIS, VASSIMONT-etCHAPELAINE, VATRY, VELYE, VERTTOULON,
VERTUS, VILLENEUVERENNEVILLECHEVIGNY, VILLESENEUX,

VILLEVENARD, VOIPREUX, VOUZY.

Deux aides au titre du dispositif "aide
à la l'équipement de chauffe-eau
solaire individuel" d'un montant de 600
Euros chacune ont été attribuées sur Fère
Champenoise et Vitry le François.

La séance plénière du 13 février a été l'occasion d'aborder le Projet régional de santé. L'objectif profond de ce projet est de répondre aux demandes nouvelles des patients, d'anticiper sur la démographie médicale et de favoriser l'accès aux soins de tous, tout en améliorant les conditions de travail des personnels.

Le directeur de l'Agence Régionale de Santé a réaffirmé lors de sa présentation les 3 objectifs prioritaires qui ont prévalu à l'élaboration de ce projet pour la Champagne-Ardenne; un projet issu de nombreuses concertations et réalisé de façon collaborative. Si l'on peut comprendre les positions locales des uns et des autres contre ce projet parce qu'il ne répond pas à leurs attentes spécifiques sur leur territoire, il est plus difficile de concevoir que le Conseil régional se soit positionné contre dans la mesure où dans sa globalité ce projet est une avancée qui permettra des rééquilibrages régionaux par une vision d'ensemble reposant sur des diagnostics.

D'ailleurs, et malgré son opposition au PRS, le conseil régional a relevé que le schéma de prévention était intéressant, qu'il était satisfait que la question de la gradation des soins soit prise en compte, que la concertation avait été large, que la formation était mise en avant, ... autant de points positifs qui ont conduit la majorité régionale à émettre un avis...

DEFAVORABLE!

Je n'y vois là aucune logique sauf politicienne!

N'oublions pas que la France est le pays d'Europe qui consacre le plus de moyens à la Santé/habitant; 11,8% du PIB est consacré à ces dépenses, soit 2 points de plus que la moyenne des pays de l'OCDE, les dépenses en faveur de l'Hôpital progresseront cette année encore de 1,8 milliards, le numérus clausus est passé de 112 en 2002 à 204 en 2011en Champagne-Ardenne... Le PRS viendra conforter ces efforts nationaux en permettant de répondre aux attentes locales: création de maisons de santé pluridisciplinaire, mise en place des communautés hospitalières de territoires (CHT), ...

Pour toutes ses raisons, j'ai donné un avis favorable au Projet qui nous a été

soumis.

Le P.R.S. en débat à la séance plénière

Karine Dupuis-Métivier

22, Route de Vitry-en-Perthois 51.300 Vitry-le-François Hôtel de Région

5 Rue de Jéricho /51.000 Châlons-en-

Champagne

Tél.: 06.14.04.43.97 **Mail:** kmetivier@orange.fr

et sur : http://www.facebook.com/

Commission Permanente du 12 mars

Vous préférez recevoir cette lettre à votre domicile, vous souhaitez la faire connaître à un proche,

retournez moi l'adresse mail concernée

Le règlement de l'octroi des aides pour les manifestations sportives a été modifié en profondeur lors du vote du budget primitif pour 2012.

Ainsi, jusqu'à présent, toutes les manifestations d'au moins 3.000 €uros de budgets pouvaient être éligibles.

Dorénavant, le soutien du conseil régional ne concernera que les manifestations dont les dépenses éligibles seront **supérieures à**

25.000 €uros pour un maximum de 10 % plafonné à 10.000 €uros.

Ce nouveau règlement, contre lequel mon groupe s'est opposé, va pénaliser de nombreuses associations sportives et beaucoup de présidents d'associations ont d'ores et déjà fait savoir leurs inquiétudes.

La commission Permanente qui s'est réunie ce jour a décidé de la répartition des **617 135** € de la subvention globale d'équipement calculée en fonction des réserves constatées au compte financier 2010 par rapport au budget 2011. Pour les établissements de Sézanne cette répartition s'établit à

hauteur de **4 125** € pour le lycée professionnel et de **7 630** € pour le Lycée.

De même, la commission permanente s'est prononcée favorablement pour la reconduction de l'aide au carnet de correspondance pour tous les établissements. Elle représente 1,40 € par élève et est basée sur les effectifs réels constatés à la rentrée de septembre 2011. Cette aide s'élève pour Sézanne à 527,80 € pour le Lycée et à 435,40 € pour le LP, pour la Maison familiale de Gionges à 338,80 € et pour la Maison familiale de Vertus à 212,80 €.

VERTUS: La compagnie "PAPIER THEATRE" s'est vu attribuer une aide de 20.000 € pour la création de son spectacle "Mon nom est rouge" et son programme d'actions culturelles et les amis de l'Orgue de Vertus percevront pour leur 16 ème saison musicale de 2012 une subvention de 2.500 E.

VITRY LA VILLE: attribution d'une subvention d'un montant de 500 € soit 9.35% de la partie éligible de l'opération pour l'organisation par le club marnais de braque allemand de "la nationale d'élevage" de braque allemand qui se déroulera les 26 et 27 mai prochain à Vitry la Ville.

COURTISOLS: l'association Cordis Organo bénéficiera d'une subvention de **30.000 €** pour ses projets 2012 en partenariat avec l'académie Sainte Cécile.

CRAMANT: attribution d'une subvention au titre du dispositif "aide à l'export des PME Régionales", d'un montant de **6.825** €

COURTISOLS: attribution d'une aide au titre du dispositif "aide à la réalisation d'un diagnostic d'exploitation agricole jeune agriculteur", d'un

montant de 1.500 €

HUMBAUVILLE: attribution d'une aide au titre du dispositif "diagnostic

d'exploitation agricole", d'un montant de **1 500 €**

VESIGNEUL SUR MARNE:

attribution d'une aide au titre du dispositif *"diversification agricole"*, d'un montant de **3 768,97 €**.

VERTUS : La commission permanente a également voté l'attribution d'une subvention de **500**

€ représentant 6.730% de la partie éligible de l'opération pour l'organisation de la 6ème édition de la fête du livre intercommunale sur le secteur de Vertus les 21, 23, 24, et 25 février dernier à l'initiative du relais familles de la Région de Vertus.

HAUSSIMONT: la commission Permanente qui s'est réunie ce jour a décidé l'attribution à la Commune d'Haussimont d'une aide au titre du dispositif de valorisation des territoire d'excellence d'un montant de 33 399 € pour son projet de réhabilitation de l'ancienne maison de garde barrière en maison d'accueil et du tourisme **DER**: l'attribution d'une aide au titre du dispositif d'aide à la réalisation d'études de faisabilité d'un montant de **7.250 €** représentant 25 % du coût de l'opération pour l'étude d'une stratégie de développement touristique partagée sur le territoire du site touristique

Pays de Brie et Champagne : dans le cadre de l'action "suivi-animation des Opérations de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce" concernant Séznne, fère-Champanois et Anglure, la commission a voté pour l'attribution d'une aide de 16 000 €.

MARCILLY SUR SEINE : une aide de 20.000 € a été attribuée à

de **20.000 €** a été attribuée à l'association MUSISEINE pour ses projets culturels de l'année 2012.

CHRONOLOGIE D'UNE MORT ANNONCEE

Un club sans projet est un club sans âme et un club sans âme est un club qui se meurt!

Depuis quelques mois maintenant, la mise en sommeil du club de football de Bergères les Vertus est officialisée. Elle est survenue à la suite d'une longue agonie succombant à la maladie du bénévolat , qu'ils soit acteur ou organisateur .

Ce petit club rural avait été crée en 1972 , sous l'impulsion de quelques « mordus « du foot , comme Pierrot Duplant , Grzeszczak Bernard et d'autres qui me pardonneront d'avoir oublié leurs noms . Ce club portait en lui toute la vitalité de la jeunesse locale et au cours des années qui ont suivi, il permettait d'unir et de fédérer les amoureux du football et la force vive du village sous les couleurs vert et rouge .

Malheureusement , les charges sont devenues plus importantes que le plaisir . Les premiers acteurs associatifs ont vieilli, d' autres bénévoles ont rendu les armes , et la passion, l'énergie parfois ont disparu . Une lente descente aux enfers s'en est suivie , et en quelques décennies ce petit club vivant s'est éteint .

Larvé par des querelles internes, le manque d'éducateurs dignes de ce nom , manquant cruellement de projet , de compétence , le club de Bergères n'a jamais su se moderniser et s'adapter aux mentalités de la vie moderne . Malgré l'aide précieuse de la municipalité (entretien du stade et construction d'un vestiaire approprié) , l'association football est actuellement en perdition . . A qui la faute? .

Est-ce un manque de passion des dirigeants actuels , je ne le crois pas .

Aucun renouvellement n'a été programmé, qu'il soit des cadres ou des joueurs aujourd'hui il est plus simple de dialoguer des heures avec le dernier I-pad , plutôt que de venir courir sur un terrain , aujourd'hui est il est plus simple de critiquer , de s'exciter , ou de passer des heures devant une console , plutôt que de se rassembler sous une même couleur , un village et partager des moments de joie ou de peine sur un terrain .

Bergères les vertus football est bien malade, agonisant, mais il ne lui manque que le retour d'un petite flamme, quelques bénévoles passionnés pour tenter de le sauver et revoir ainsi des jeunes fouler à nouveau notre petit stade.

Socrate (470/399 avant JC) écrivait : notre jeunesse aime le luxe, elle est mal élevée , elle se moque de l'autorité et n'a aucune espèce de respect pour les anciens...... ils répondent à leurs parents et sont tout simplement mauvais !!!! A la jeunesse sportive de Bergères , de prouver le contraire.

WLADYSLAW.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES



LAURENT Nell née le 01.01.2012

LAURENT Danaé née le 01.01.2012.

LEROUX Katy née le 01.02.2012.

LEROUX Gaël né le 01.02.2012

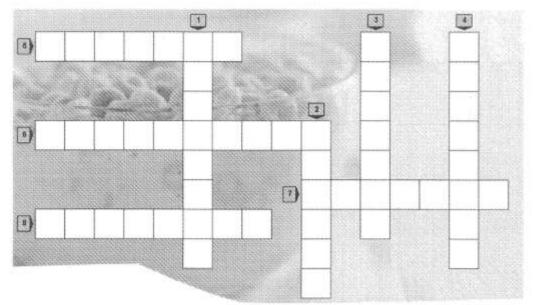
SAUTRAY Kévin né le 19.02.2012

DECES



BRISSON Claudine décédée le 08.03.2012 à REIMS (MARNE)

ET POUR TERMINER



Définitions

- 1 La mascotte est une abelle pilote.
- 2 Ce sont des grains de blé soufflés
- enrobés de caramel. 3 Le muesil, riche en avoine, le plus connu de la marque Américaine

- connu de la marque Américaine Quaker. 4 Pour garder la ligne (tout attaché). 5 La suite de Golden... 6 Les céréales phares de la marque Kellogg's (tout attaché). 7 Des céréales riches en son, la source naturelle la plus riche en fibres. 8 Le chien Pico est fou de ces nétales chocolatés.
- pétales chocolatés.

LA SOLUTION VOUS SERA DONNEE LORS DU PROCHAIN BULLETIN.

BERGERES-LES-VERTUS

LA VIE ASSOCIATIVE

POMPIERS:

Chef de Centre : Jean-Luc RACLOT

12 rue du Petit-Orme

51130 - BERGERES-LES-VERTUS

■: Domicile: 03.26.52.01.02

Portable: 06.77.18.21.49

Lieu de travail: 03.26.59.52.90

FOOTBALL:

Président : Alain LABARRE

25 rue de Vertus

51130 - BERGERES-LES-VERTUS

2: 03.26.52.03.18

PARENTS D'ELEVES :

Présidente : Cynthia VIGNERON

Route de Morains

51130 - BERGERES-LES-VERTUS

2: 06.73.34.33.36

LES AMIS DU MONT- AIME:

Président : Gervais PERROT

52, Avenue des Comtes de Champagne 51130 − BERGERES-LES-VERTUS 2: Domicile : 03.26.52.24.04 Portable : 06.81.33.67.94

TENNIS:

Président : Christian DUFOUR

21 Rue des Lys 51130 – VERTUS

a: 03.26.52.02.46 - 06.71.05.43.18

Entraînement du lundi au samedi matin.

FAMILLES RURALES:

Trésorière : Geneviève ADNOT

33 Rue de Vertus

51130 - BERGERES-LES-VERTUS

2: 03.26.52.18.34

CHASSE PLAINE:

Président : Joël HEMART

4 Rue des Berceaux

51130 - BERGERES-LES-VERTUS

2:03.26.52.15.57

CHASSE AUX BOIS:

Président : Lionel COTTRAY

7 Bis Rue de Vertus

51130 - BERGERES-LES-VERTUS

2: 03 26 52 00 95

BERGERES FETES ET FLEURS:

Président : José ROSET

6 Rue des Berceaux

51130 - BERGERES-LES-VERTUS

2:03.26.52.25.98

Ce bulletin municipal comprenant 26 pages a été réalisé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.